

L'insoutenable spectacle

ÉDITORIAL

PAR JEAN-FRANCIS PÉCRESSÉ

Pour une partie du monde de la culture, bien sûr, ce ne sera jamais qu'une vulgaire histoire de gros sous. L'élément des comptes de l'assurance-chômage révélé par « Les Echos » est pourtant un spectacle à lui seul. Aux arrondis près, les chiffres sont éloquents. Techniciens et artistes du spectacle vivant représentent 3 % des allocataires de Pôle emploi, mais 33 % du déficit de l'assurance-chômage. Cent mille personnes couvertes, 1 milliard d'euros de pertes. On comprend mieux pourquoi les artistes n'aiment guère que le public aille regarder en coulisse.

Or la renégociation de la convention d'indemnisation du chômage contraint à braquer les projecteurs sur le caractère insoutenable de ce régime accordé à ceux qui vivent par intermittence du spectacle, derrière ou sur la scène. Puisque aucun autre pays européen ne leur réserve pareil traitement, exclusif et surmesure, puisque leurs cotisations et prestations sont enviables par le commun des salariés, puisque l'on voit mal en quoi l'art serait un passe-droit dans la galère ordinaire du chômage, il faut bien parler de privilège.

Un privilège dont le principe n'est toutefois pas condamnable si l'on veut bien y voir une légitime contribution de l'économie marchande à une production culturelle censée ignorer les lois économiques. Ainsi permet-on à de jeunes talents d'émerger, en surnageant d'un contrat précaire à l'autre. Le régime particulier des intermittents du spectacle n'est pas condamnable, mais son abus l'est. Car, au fil des ans, la générosité publique à l'endroit des artistes, érigée en acquis social par leurs turbulents représentants, a été détournée de son objet.

Avec la complicité d'employeurs utilisant l'indemnisation de l'intermittence comme un mode permanent de rémunération, confondant salaire et allocation, le système est devenu une machine à subventionner l'emploi artistique. Et les engagements pris n'ont pas été tenus. Contraints d'éponger ces déficits, l'Etat et les salariés ne sont pas les seules victimes de cette coûteuse licence. Transformés en fonctionnaires du spectacle, subventionnés par la collectivité publique, les intermittents y perdent cette indépendance qui devrait asseoir leur dignité. Il devient urgent d'infliger des taux de cotisation pénalisants aux employeurs et aux salariés qui abusent du système.